



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques publiques et  
de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement et du développement durable

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU – 3 JUIN 2021**

portant dérogation à l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Var, pour la réalisation, par la société des autoroutes Estérel- Côte d'Azur-Provence-Alpes (ESCOTA), des travaux d'élargissement de l'autoroute A57, section Benoît Malon – Pierre Ronde, sur les communes de Toulon, La Valette-du-Var et La Garde et abrogeant l'arrêté du 12 avril 2021.

**Le Préfet du Var,**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L1311-1 et 2, R1336-4 à 11 et R1337-6 à R1337-10-1 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L571-1 à 26 et R571-1 à 4 ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 nommant M. Evence RICHARD préfet du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021/28/MCI du 27 mai 2021 portant délégation de signature à M. Serge JACOB, secrétaire général de la préfecture du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2018 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la mise à deux fois trois voies de l'autoroute A57, à l'est de l'agglomération toulonnaise, sur le territoire des communes de Toulon, La Valette-du-Var et La Garde, emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Toulon et de La Garde au bénéfice de la société des autoroutes Estérel-Côte d'Azur-Provence-Alpes (ESCOTA), en sa qualité de concessionnaire de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2021 portant dérogation à l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Var, pour la réalisation, par la société des autoroutes Estérel- Côte d'Azur-Provence-Alpes (ESCOTA), des travaux d'élargissement de l'autoroute A57, section Benoît Malon – Pierre Ronde, sur les communes de Toulon, La Valette-du-Var et La Garde ;

Vu la demande formulée le 31 mai 2021 par M. Salvador NUNEZ, directeur de la maîtrise d'ouvrage ESCOTA, sollicitant une actualisation de la dérogation accordée, en raison de la réorganisation de l'ensemble des travaux ;



Vu le calendrier prévisionnel et les plans de situation des travaux joints à cette demande ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte les modifications apportées à ce dossier ;

Considérant qu'une partie de ces travaux doit être effectuée de nuit pour assurer la sécurité des interventions, celle des usagers et limiter la perturbation du trafic ;

Considérant qu'il y a lieu, pour ce motif d'intérêt public, de déroger à l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Var,

### ARRÊTE :

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté préfectoral du 12 avril 2021 portant dérogation à l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Var, pour la réalisation, par la société des autoroutes Estérel- Côte d'Azur-Provence-Alpes (ESCOTA) , des travaux d'élargissement de l'autoroute A57, section Benoît Malon-Pierre Ronde, sur les communes de Toulon, La Valette-du-Var et La Garde, est abrogé.

#### **Article 2 :**

Par dérogation aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002, la société des autoroutes Estérel-Côte d'Azur-Provence-Alpes (ESCOTA) est autorisée à effectuer, entre 20h et 7h, les travaux de nécessaires à l'élargissement de l'autoroute A57, section Benoît Malon – Pierre Ronde, par la mise à deux fois trois voies, sur le territoire des communes de Toulon, La Valette-du-Var et La Garde, selon le calendrier prévisionnel précisé dans le tableau ci-dessous et les plans de situation annexés au présent arrêté.

Ces plans seront tenus à la disposition du public au bureau du développement durable et de l'environnement de la préfecture du Var.

| Commune         | Zone de travaux                   | Point kilométrique début | Point kilométrique fin | Type de travaux            | Date prévisionnelle de début | Date prévisionnelle de fin |
|-----------------|-----------------------------------|--------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Toutes communes | Ensemble tracé yc échangeurs      | 0                        | 6+760                  | Sondages                   | 01/06/2021                   | 30/06/2021                 |
|                 | Ensemble tracé yc échangeurs      | 0                        | 6+760                  | Travaux divers Génie Civil | 04/06/2021                   | 31/12/2021                 |
|                 | Ensemble tracé yc échangeurs      | 0                        | 6+760                  | Assainissement             | 01/07/2021                   | 30/09/2021                 |
|                 | Ensemble tracé yc échangeurs      | 0                        | 6+760                  | Déboisement                | 01/08/2021                   | 30/09/2021                 |
|                 | Ensemble tracé sens Nice > Toulon | 0                        | 6+760                  | Chaussées                  | 01/12/2021                   | 31/12/2021                 |
|                 | Ensemble tracé yc échangeurs      | 1                        | 6+760                  | Balisage                   | 01/07/2021                   | 31/12/2021                 |



|                   |                            |       |                                |  |            |            |
|-------------------|----------------------------|-------|--------------------------------|--|------------|------------|
| Toulon            | Echangeur La Palasse       | 1+200 | 1+400                          | Déviation provisoire et travaux zone Blondel | 04/06/2021 | 31/12/2021 |
| Toulon            | Echangeur Tombadou         | 2+200 | 2+700                          | Arasement et dégagement de surface           | 01/07/2021 | 31/07/2021 |
| Toulon            | Boulevard des Armaris      | 2+200 | Jusqu'au giratoire des Armaris | Aménagement du giratoire des Armaris         | 01/07/2021 | 31/07/2021 |
| La Valette-du-Var | Echangeur Fourches à Bigue | 3+500 | 4+600                          | Arasement et dégagement de surface           | 01/09/2021 | 31/10/2021 |

**Article 3 :**

Les riverains devront être avisés par affichage par la société ESCOTA au moins 48 heures avant le début du chantier.

**Article 4 :**

Le matériel et les engins utilisés devront respecter les normes réglementaires applicables dans ce domaine.

**Article 5 :**

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Toulon, dans le délai de deux mois dans les conditions de l'article R421-1 du code de justice administrative à compter de sa notification au maître d'ouvrage ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var pour les tiers.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <http://www.telerecours.fr>.

**Article 6 :**

Le secrétaire général de la préfecture du Var et les maires de Toulon, La Valette-du-Var et La Garde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et dont copie sera adressée au directeur départemental de la sécurité publique du Var et au délégué départemental du Var de l'agence régionale de santé.

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

signé : Serge JACOB



### 3> Annexes – Vues en plan

Travaux de sondages, travaux divers génie civil, Assainissement, déboisement, chaussées et balisage – Ensemble du tracé y/c échangeurs - PK 0 à PK 1+300



Travaux de sondages, travaux divers génie civil, Assainissement, déboisement, chaussées et balisage – Ensemble du tracé y/c échangeurs - PK 1+300 à PK 2+700



Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

signé : Serge JACOB

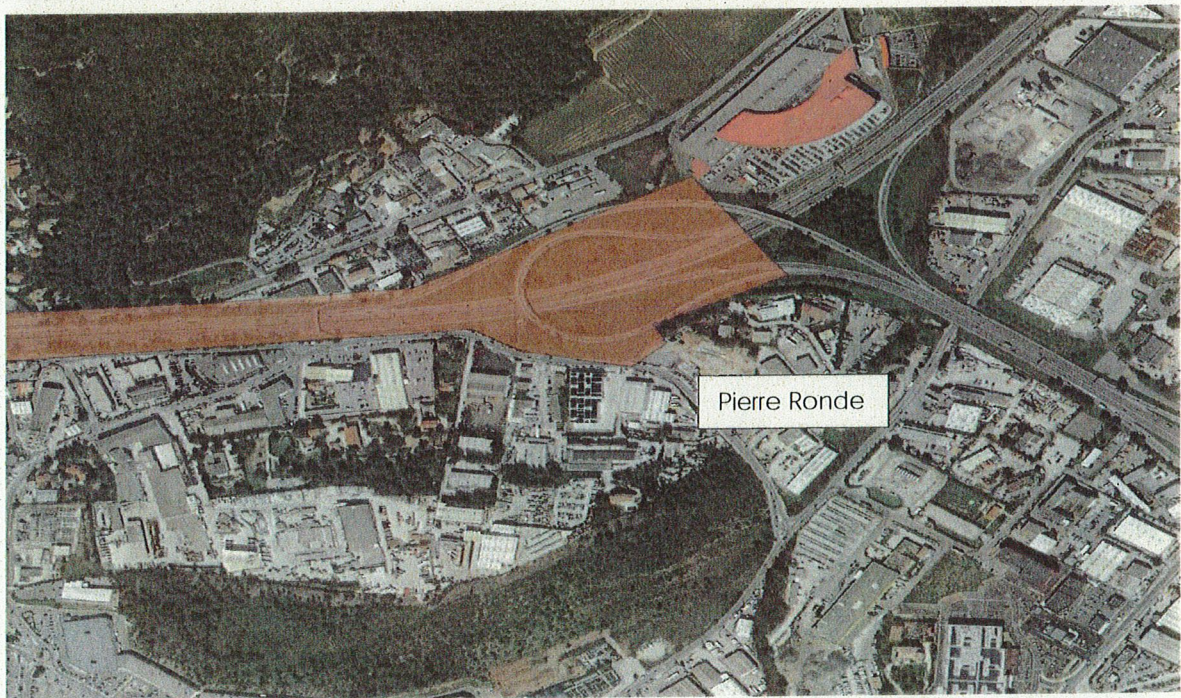
- 3 JUIN 2021



Travaux de sondages, travaux divers génie civil, Assainissement, déboisement, chaussées et balisage – Ensemble du tracé y/c échangeurs - PK 4+700 à PK 5+900



Travaux de sondages, travaux divers génie civil, Assainissement, déboisement, chaussées et balisage – Ensemble du tracé y/c échangeurs - PK 5+900 à PK 6+760



3 JUIN 2021

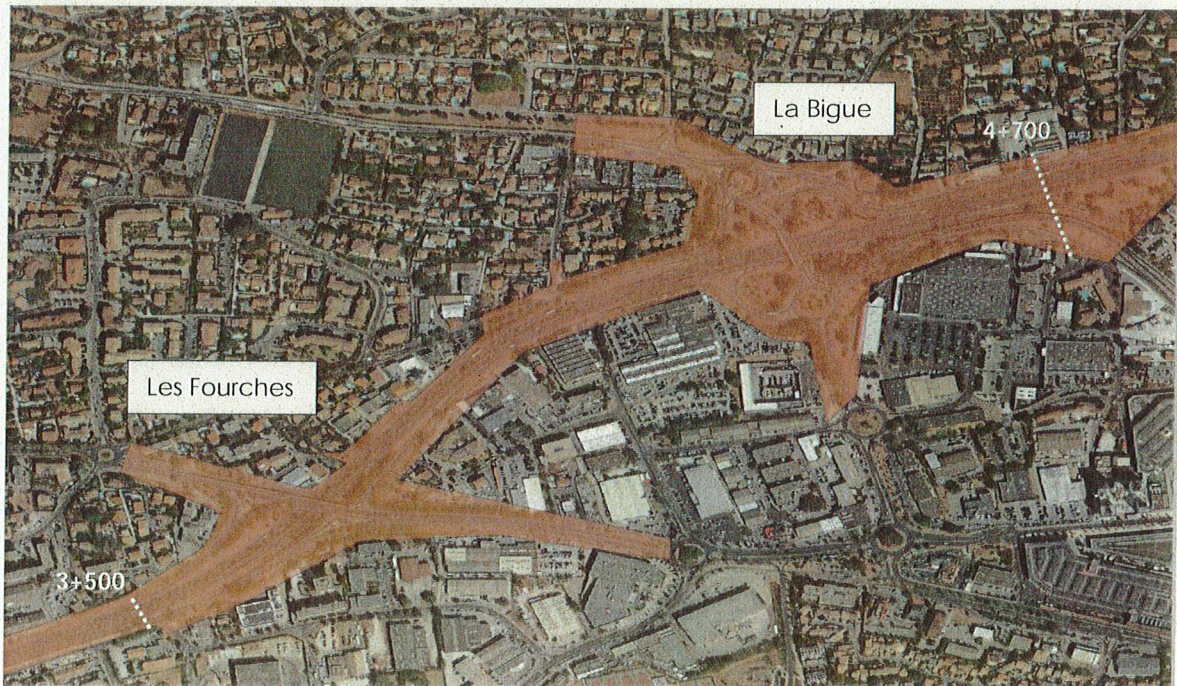
Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général



Travaux de sondages, travaux divers génie civil, Assainissement, déboisement, chaussées et balisage – Ensemble du tracé y/c échangeurs - PK 2+700 à PK 3+500



Travaux de sondages, travaux divers génie civil, Assainissement, déboisement, chaussées et balisage – Ensemble du tracé y/c échangeurs - PK 3+500 à PK 4+700



- 3 JUIN 2021

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

signé : Serge JACOB



Déviation provisoire et travaux zone Blondel - La Palasse



Arasement et dégagement de surface / Aménagement du giratoire des Armaris - Tombadou / boulevard des Armaris



Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

- 3 JUIN 2021

signé : Serge JACOB



